

## Logements sur-occupés et personnes isolées : tous les ménages ne sont pas égaux face au confinement

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France

Lille, le 30 avril 2020

Face au confinement, certains ménages sont plus exposés que d'autres, notamment les familles monoparentales avec des enfants en bas âge et les personnes âgées vivant seules. Ces dernières sont parfois éloignées des commerces alimentaires, augmentant leur isolement dans cette période de confinement. Les conditions de logement de la population jouent également. Ainsi, en Hauts-de-France, 304 000 personnes vivent dans un logement sur-occupé, soit un taux de 5,2 % des ménages, inférieur cependant à la moyenne nationale. Certains départements sont plus concernés que d'autres par ces conditions de logement particulièrement difficiles en période de confinement. Ainsi, l'Oise compte plus de résidences principales sur-occupées, mais aussi plus de personnes vivant en appartement et dans une famille monoparentale ou nombreuse.

*Cette étude permet d'appréhender certains facteurs rendant le confinement plus difficile pour certaines catégories de population, notamment en matière de logement. Les variables mobilisées, à savoir le taux de sur-occupation décliné par type de famille, le taux de pauvreté des différents types de population et le nombre de personnes seules ou isolées, éclairent les conditions de logement de la population régionale.*

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :



06 60 51 86 50



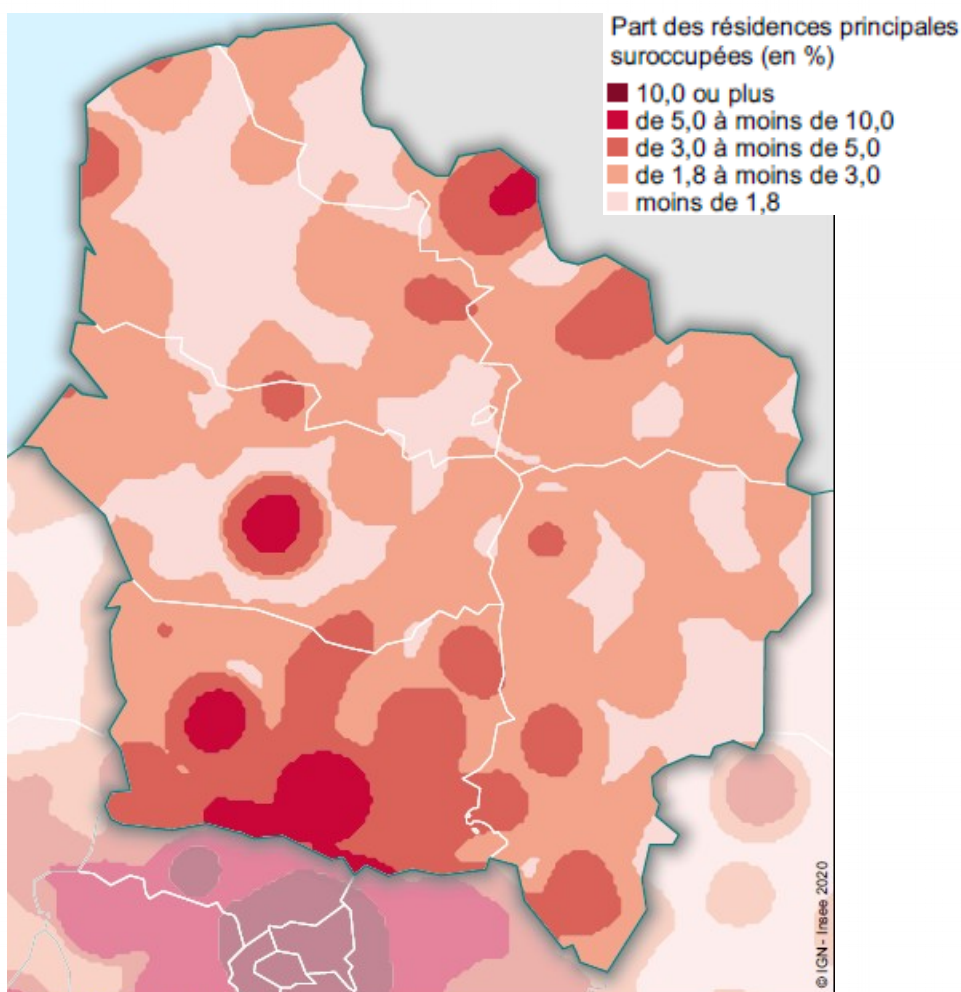
communication-hdf@insee.fr

## Une situation de sur-occupation plus marquée dans l'Oise

**En 2016, 304 000 personnes vivent dans un logement sur-occupé dans les Hauts-de-France, c'est-à-dire un logement où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la structure du ménage. Cela représente 5,2 % de la population des ménages et 3,1 % des résidences principales de la région, contre respectivement 8,2 % et 5,0 % au niveau national (cf. Figure 1 et définition).**

Cette situation est plus marquée dans l'Oise, où 7,1 % de la population vit dans un logement sur-occupé, soit 4,4 % des résidences principales. Dans l'Aisne et le Pas-de-Calais, 2,4 % des résidences principales sont sur-occupées et ces parts sont de respectivement 3,1 % et 3,4 % dans la Somme et le Nord. Dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), ce phénomène est encore plus présent, avec notamment 15 % des résidences principales sur-occupées dans l'Oise et 11 % dans celles de la Somme. Parmi les 19 QPV du Nord, seuls 5 ont un taux de sur-occupation supérieur à 10 % des résidences principales. Aucun des QPV du Pas-de-Calais n'atteint une part aussi élevée.

**Figure 1 – Part des résidences principales sur-occupées dans les Hauts-de-France en 2016**



Champ : Hauts-de-France, résidences principales hors studio de une personne.

Source : Insee, recensement de la population 2016, exploitation complémentaire.



**La part de résidences principales sur-occupées varie selon la taille de la commune de résidence.**

Dans les communes peu denses, seules 1,5 % des résidences principales sont dans cette situation, tandis que cette part monte à 3,9 % dans les communes de plus de 100 000 habitants.

**Plus la personne de référence d'un ménage est jeune, plus la proportion des ménages vivant dans un logement sur-occupé augmente.** En effet, 6,3 % des ménages de moins de 30 ans vivent dans ce type de logement, contre seulement 0,6 % des ménages de 65 ans ou plus (respectivement 8,5 % et 0,8 % en moyenne en France métropolitaine).

**La structure du ménage influe également sur les conditions de logement.** 0,9 % des couples sans enfants vivent ainsi dans un logement sur-occupé, contre 11 % des familles monoparentales. Cette part s'élève à 15 % dans les familles monoparentales comptant au moins un enfant de moins de 10 ans. Cette proportion reste toutefois bien inférieure à la moyenne observée au niveau national (25 %).

**250 000 personnes vivent en appartement au sein d'une famille monoparentale**

**Dans la région, 4,2 % de la population vit en appartement au sein d'une famille monoparentale,** soit 250 000 personnes (6 % en moyenne nationale). Cette situation est plus marquée dans l'Oise, où cette part atteint 5,2 %. Parmi ces personnes, 7,3 % vivent dans un appartement d'une ou deux pièces, et 19 % ont plusieurs enfants en bas âges (moins de 10 ans) (16,7 % en France).

**5,3 % de la population vit en appartement dans un ménage d'au moins 4 personnes dans les Hauts-de-France** notamment dans l'Oise (8,8 %), contre 10,7 % France entière. Près des deux tiers de ces ménages vivent dans un appartement de 3 ou 4 pièces, et plus la moitié comptent plusieurs enfants de moins de 10 ans.

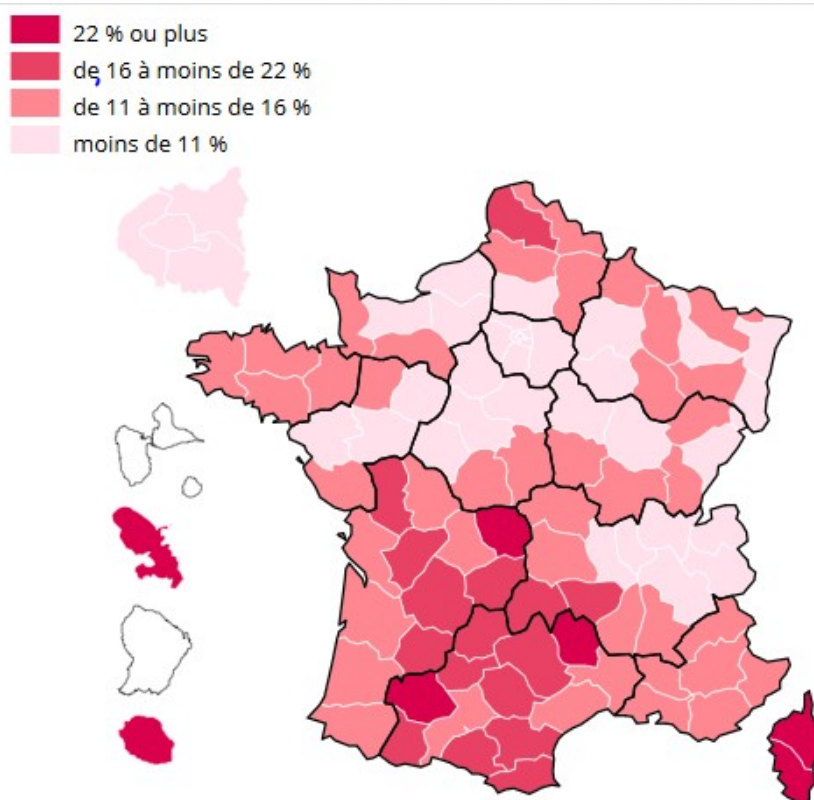
**Une personne seule sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté**

Dans la région, plus de 810 000 personnes vivent seules, dont un quart sont âgés de 75 ans ou plus (23 % au niveau national). **19 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté**, soit un point de plus qu'au niveau national. Ce taux atteint 22 % dans le Pas-de-Calais (cf. Figure 2). Toutes catégories confondues, 18,3 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

**En Hauts-de-France, 45 % des personnes seules vivent en appartement (59 % en France).** Cette part diminue fortement avec l'âge. Elle atteint ainsi 87 % pour les personnes de moins de 25 ans, contre seulement 23 % pour celles de 75 ans ou plus (40 % en France).



**Figure 2 – Taux de pauvreté des personnes seules de 75 ans ou plus en 2017**



*Champ : France hors Mayotte, Guadeloupe et Guyane, population de 75 ans ou plus vivant seuls.*

*Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017.*

### 18 % des personnes âgées seules éloignées des commerces alimentaires

**Dans la région, 18 % des 75 ans ou plus vivant seuls, soit 35 000 personnes** résident dans une commune dépourvue de commerce alimentaire généraliste, alors que la moyenne nationale s'établit à 13,5 %. Cette part varie fortement selon les départements. **Dans l'Aisne et la Somme, elle est d'un tiers, contre seulement de 9,4 % dans le Nord.**

### Définitions

#### Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté au seuil de 60 % correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine. Le taux de pauvreté des personnes seules est calculé comme le nombre de personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté rapporté au nombre de personnes seules.

## Ménage

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

La **population des ménages** désigne l'ensemble des personnes vivant au sein d'un ménage.

## Sur-occupation

Le concept de sur-occupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement.

Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
- sinon, une pièce par enfant.

Les studios occupés par une personne sont exclus du champ. Un logement est considéré sur-occupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce au regard du ménage qui l'occupe.